

F. LES PIETONS

Diverses particularités et problèmes liés au déplacement des piétons ont déjà été évoqués précédemment (pages 13 à 15 notamment). Les piétons sont en outre exposés aux problèmes généraux d'insécurité routière, de nuisances environnementales, etc., dont il est question par ailleurs. Le présent chapitre complète les éléments mis en évidence à ces occasions.

1. LA CIRCULATION PIETONNE

Les volumes de piétons observés à Auderghem sont loin de ceux des grands points d'attrait du centre-ville. S'il y a peu de risques d'avoir des « embouteillages » piétons, il existe quand même quelques gros pôles générateurs de déplacements (cf. carte A.6) qui ont des impacts marqués sur la quantité de piétons observés.

La pratique piétonne est caractéristique de quartiers résidentiels de seconde couronne urbaine, avec des cheminements piétons qui s'organisent à destination de quelques pôles spécifiques (commerces de quartier...). Certains **points clés** sont, à ce titre, à mentionner (cf. carte F.1) :

- ceux relatifs à des noyaux commerciaux (Chasse Royale, diverses sections de la chaussée de Wavre, carrefour Wavre-Souverain, place Pinoy, rue Henrard...) ou même à des grandes surfaces (*Carrefour Souverain*, *Delhaize Herrmann Debroux*). Même si ces dernières sont principalement conçues pour un accès en automobile, elles drainent une clientèle piétonne qui est loin d'être négligeable. Ex. : les habitants des Pêcheries et du quartier Pinoy bénéficient d'un accès piéton relativement direct vers le *Carrefour Souverain* (passage souterrain par la station de métro Demey) ;
- les trottoirs et cheminements à proximité des principaux établissements d'enseignement ;
- des points de convergence piétonne (des carrefours en général) qui sont des passages obligés pour la circulation piétonne dans les quartiers quel que soit le motif du déplacement (accès à une école, un arrêt de bus, un commerce de proximité...) ;
- des cheminements le long de grands axes rectilignes (chaussée de Wavre, chaussée de Tervueren, boulevard des Invalides...) qui sont soit également des passages obligés dans certaines relations piétonnes, soit des tracés qui offrent le trajet le plus court ;

- les points forts du réseau de transports publics (stations de métro en particulier), ces lieux étant à la fois des points d'attrait importants mais également des sites où s'effectue le transfert modal ;
- l'accès à la forêt de Soignes depuis l'avenue Schaller et le Rouge Cloître, points de convergence spécifiques à une fonction de loisir.

Pour rappel, les déplacements à pied bénéficient à Auderghem de plusieurs cheminements hors voirie (sentiers, cf. page 13 et carte B.5) et de jonctions spécifiques (ex. entre l'avenue Beaulieu et l'avenue du Gardon) qui sont de réels atouts. Certaines de ces liaisons ont un caractère utilitaire qui dépasse le cadre strictement local (riverain) et sont de ce fait davantage utilisées :

- le tracé piéton de l'ancienne voie de chemin de fer vers Tervueren (promenade verte) ;
- le cheminement le long du cours de la Woluwe (parc, clos des Pommiers Fleuris) qui, avec la rue Bassem, permet au piéton d'être à l'écart du tumulte du boulevard du Souverain ;
- le cheminement à travers le parc du Bergoje qui permet d'éviter l'inconfort du trottoir de l'avenue Herrmann Debroux ;
- les jonctions piétonnes entre les avenues Demey et de la Houlette vers l'avenue Van Nieuwenhuyze (accès au métro et au *Carrefour*).



Le carrefour Souverain – Wavre : beaucoup de piétons, peu d'espaces disponibles et la nécessité de bien continger les traversées (barrières parisiennes).

En revanche, il y a guère de « zones de séjour » de grande dimension (places...) permettant d'organiser confortablement des activités de la vie locale sur l'espace public. C'est pourquoi le marché d'Auderghem et les foires sont organisées sur la berme centrale du boulevard du Souverain (entre le carrefour de la chaussée de Wavre et le rond-point du Souverain) ce qui naturellement n'est pas des plus commodes. Les brocantes (le W-E) étant, quant à elles, organisées sous le viaduc.



Place Communale : les espoirs placés lors de son aménagement ont finalement été déçus.

2. INSECURITE ET INCOMMODITES

Le diagnostic établi met également en exergue diverses situations inconfortables ou peu sécurisantes pour les piétons (cf. carte F.2). Celles-ci se posent plus particulièrement en terme de traversées piétonnes :

- les carrefours Souverain – Wavre et Souverain – Herrmann Debroux – Demey comportent des voies de tourne-à-droite indépendantes de la régulation des feux. Ce qui, compte tenu de l'importance du trafic qui empruntent ces carrefours, met davantage le piéton sous pression (il doit être particulièrement vigilant) ;
- au carrefour Sainte-Anne, avec un rond-point dont le tracé à l'ancienne est défavorable aux piétons et au square De Greef, où il n'y a pas de rond-point mais où les traversées imposent également un long cheminement ;

- avenue de Tervueren (carrefour avec l'avenue Gérard), où la traversée piétonne n'est pas du tout organisée et protégée alors qu'un arrêt de tram est tout proche (3 couleurs) ;
- des effets de barrière (larges avenues avec une importante distance entre deux traversées protégées – cf. carte F.2) qui peuvent éventuellement induire des comportements dangereux de la part des piétons (cf. le boulevard du Souverain) ;
- des îlots directionnels, utilisés comme étape de traversée piétonne, qui sont trop inconfortables (boulevard du Triomphe) ;
- un réseau des passages piétons (cf. carte B.7) qui est çà et là incomplet et devrait être développé afin qu'à situation de terrain égale, un équipement égal soit assuré.



Chaussée de Wavre (E411) : une importante barrière piétonne entre le quartier du Blankedelle et le Rouge Cloître.

Les conditions de marche posent également problème quand :

- les trottoirs sont dégradés (cf. carte F.2), voire manquants (cas rares et marginaux heureusement). La dégradation des trottoirs dans les quartiers périphériques d'Auderghem étant localement vraiment pénalisante ;
- l'envahissement par la végétation ou les branches d'arbres, ne permettent plus d'utiliser le trottoir (chaussée de Tervueren, avenue Van Horenbeek...) ;
- des voitures et/ou camions se garent sur les trottoirs (quelques cas récurrents à Auderghem) ;



Chaussée de Wavre : une traversée non protégée et inadaptée pour les PMR (hautes bordures de trottoirs).



Chaussée de Tervueren : un passage piéton pour le moins incongru !

- des obstacles divers (mobilier urbain, gargouilles proéminentes, etc.) encombrant le trottoir ;
- l'éclairage public est insuffisant ou manquant, notamment pour les sentiers ;
- la propreté des lieux laisse à désirer, ce qui hélas est trop fréquent quand on est à proximité des stations de métro, des grandes surfaces commerciales (Carrefour...) et d'une manière générale de l'E411 et de son débouché.

A cela, il faut ajouter le désagrément pour le piéton de certains lieux bruyants (boulevard du Souverain, le débouché de l'E411, chaussée de Wavre) et / ou il est exposé de près aux flux de véhicules (chaussée de Tervueren, avenue Van Horenbeek, rue Michiels, rue des Pêcheries...). L'inconfort psychologique du piéton est réel en de tels lieux.



Ce trottoir (à Delta) est inutilisable en raison de son encombrement par le mobilier urbain.

Rappelons enfin (cf. page 13) qu'il n'y a à ce jour pas beaucoup d'aménagements spécifiques pour les PMR (dalles tactiles, lignes guides...).



Avenue Cockx : la malpropreté récurrente des lieux n'encourage pas à se déplacer à pied.